

- Démarche : Programme d'aide à la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour les associations
- Organisme : Direction du développement durable et de la mobilité - Service milieux et paysages

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Ce programme d'aide vise à accompagner les actions de préservation et de valorisation portées par les associations sur les ENS

1 - Représentant de la personne morale

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Adresse

Numéro de téléphone

Mail

2 - Référent Technique

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Numéro de téléphone

Mail

3 - Pièces à joindre au dossier

Pour compléter votre dossier, vous devez fournir toutes les pièces justificatives demandées

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Courrier sollicitant l'aide du Département

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formulaire de demande d'aide CERFA 12156*05

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Relevé d'identité bancaire

- RIB

Vous devez saisir l'IBAN complet

Autres pièces jointes

Si vous avez déjà fourni précédemment les pièces de la liste ci-dessous, cochez les cases correspondantes, sinon joignez les pièces demandées

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Statuts

- Composition du bureau

- Dernier rapport d'activité

- Bilan financier du dernier exercice clos (actif/passif)

Programme d'aide à la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour les associations

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Statuts

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Composition du bureau

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dernier rapport d'activité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bilan financier du dernier exercice clos (actif/passif)

Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de la demande d'aide à la gestion des ENS font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité l'instruction et la gestion des demandes accordées par le Département de la Mayenne.

Les données collectées sont : identité du représentant légal, identité, téléphone et courriel du contact (personne demandeuse)

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime du responsable du traitement (autorisation des demandes).

Sous la responsabilité du président du conseil départemental, sis Hôtel du Département 39 rue Mazagran CS 21429 53014 Laval CEDEX, ces données sont destinées aux services compétents pour l'instruction des dossiers (Direction Routes et Rivières de la Direction des Infrastructures) ainsi qu'aux élus du conseil départemental (décisions).

La durée de conservation des données dans la base « démarches-simplifiées » est limitée à trois ans maximum à compter de la date de clôture des soumissions.

Les données récupérées seront ensuite archivées selon les dispositions légales applicables. Vous avez la possibilité, en saisissant le délégué à la protection des données (protectiondesdonnees@lamayenne.fr) :

- D'accéder aux données vous concernant,
- De demander leur rectification, leur effacement ou leur limitation,
- De bénéficier de la portabilité de vos données,
- De retirer votre consentement à tout moment,

dans les conditions fixées aux articles 13 à 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (dit RGPD).

En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir directement la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/agir>).